



FORMULAIRE D'INSCRIPTION VIDE TA CHAMBRE

DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2025

Nom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

.....Prénom :.....

Né(e) le :A :.....

Adresse :CP-Ville :

Téléphone :.....

Titulaire de la pièce d'identité n° :.....

Délivrée le :par la préfecture de.....

- Nombre d'emplacement A réserver (1 table 1.80m et 2 chaises) – 6€

Par la présente, je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels et usagés dans le cas de ce vide-greniers (Article L-310-2 du Code du Commerce)

Par ailleurs, je déclare ne pas avoir participé à ce jour à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R.321-9 du Code pénal)

Fait A Le

Formulaire d'inscription à renvoyer par mail au vlb37.info@gmail.com, dûment rempli et accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour le paiement suivre ce lien

<https://www.helloasso.com/associations/veretz-larcay-basket/evenements/vlb-vide-ta-chambre-2025>

Règlement intérieur du Vide ta chambre

Article 1 : Le Veretz Larçay Basket organise un Vide ta chambre le dimanche 2 novembre 2025 de 9h à 16h, salle François Mitterrand à Larçay. Le Vide ta chambre se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 : Le Vide ta chambre est ouvert aux particuliers, sous réserve des places disponibles, pour la vente d'objets personnels et utilisés tels que jouets, vêtements, livres, objets de décoration pour les enfants et articles de puériculture. Le VLB se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à motiver sa décision. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.

Article 3 : Le prix de l'emplacement est fixé à 6 € la table. Les exposants s'engagent à assurer une présence continue sur leur emplacement pendant toute la durée du Vide ta chambre.

Article 4 : Toute inscription n'est prise en compte qu'après réception du dossier complet (fiche exposant, attestation sur l'honneur, règlement de l'inscription). La totalité des pièces est à renvoyer avant le 31/10/2025, sans garantie de places restantes. La validation de l'inscription sera notifiée à chaque exposant avant le 02/11/2025.

Article 5 : Les exposants s'engagent à ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type par année civile (attestation à compléter sur le dossier d'inscription). Le VLB ne pourra pas être tenu responsable en cas de fausse déclaration des exposants.

Article 6 : Les enfants sont autorisés à tenir un stand, sous réserve d'être accompagné d'un adulte pendant toute la durée du Vide ta chambre. Les enfants sont placés sous la responsabilité du (ou des) adulte(s) qui les accompagne(nt).

Article 7 : Les exposants s'installent sur les emplacements le dimanche 2 novembre 2025 entre 8h et 9h. Passé 8h45, l'emplacement ne sera plus réservé et pourra être attribué à un nouvel exposant.

Article 8 : Les exposants doivent présenter la pièce d'identité originale (dont la photocopie est à joindre au dossier d'inscription) avant de s'installer sur leur emplacement. Conformément à la réglementation en vigueur, le VLB tient un registre des exposants. Il est à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée du Vide ta chambre et déposé ultérieurement en préfecture.

Article 9 : Les emplacements sont attribués par tirage au sort en amont du Vide ta chambre.

Article 10 : Les exposants s'installent sur les emplacements qui leur sont attribués par le VLB. Ils ne peuvent en aucun cas les contester. Seul le VLB est habilité à faire des modifications, si nécessaire. L'exposant ne peut céder son emplacement à une autre personne. En cas d'absence non signalée 48 heures avant le début du Vide ta chambre, les droits d'inscriptions sont conservés par le VLB.

Article 11 : Le VLB s'engage à assurer la promotion du Vide ta chambre (diffusion de l'information, affiches...).

Article 12 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité des exposants. Ils s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. Le VLB ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol, de dégradation ou de tout autre préjudice lors du Vide ta chambre. Tout litige entre exposant et acheteur ne relève pas de la responsabilité du VLB.

Article 13 : Les exposants s'engagent à ne pas vendre d'animaux, de produits alimentaires, de contrefaçons, d'armes.

Article 14 : Les exposants sont priés de respecter le bon déroulement du Vide ta chambre, l'ordre public et la moralité.

Article 15 : Le VLB tient une buvette avec petite restauration le jour du Vide ta chambre. Elle est accessible aux visiteurs et aux exposants.

Article 16 : Le Vide ta chambre se termine le dimanche 2 novembre 2025 à 16h. Chaque exposant doit libérer son emplacement et le laisser propre.

Article 17 : Tout exposant s'engage à respecter le présent règlement. Toute personne qui ne respecte pas les articles précédents ne sera plus autorisée à participer au Vide ta chambre et aucun remboursement ne pourra être réclamé.